

184/2023

**ORDONNANCE
EN
CLOTURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE
Article R631-43 du Code de commerce**

Réf. Greffe AREFT1

Nous, Stéphane Winter , Président du TRIBUNAL JUDICIAIRE de POITIERS,
Assisté du Greffier, Madame SANDRINE ROY,

Vu le jugement de redressement judiciaire prononcé le 04/04/2022 au bénéfice de la GAEC SARDIN DE LA PHILIPPIERE, LIEU DIT LA PHILIPPIERE 86460 MAUPREVOIR,

Vu l'article R631-43 du Code de commerce,
Vu l'approbation du compte rendu de fin de mission du mandataire judiciaire par le Juge commissaire,

Ordonnons la clôture dudit redressement judiciaire,

Disons que la présente ordonnance de clôture insusceptible de recours sera notifiée par lettre simple à :

Monsieur Thibaut SARDIN
CLAIN
86460 MAUPREVOIR

ProMand Frédéric BLANC
7, promenade des Cours CS 60405
86010 POITIERS

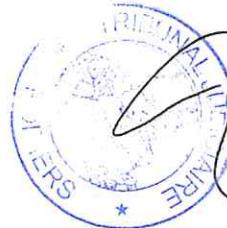
- Madame Claudie REX ÉPOUSE SARDIN
- LIEU-DIT LA PHILIPPIERE - 86460 MAUPREVOIR

A POITIERS CEDEX, le

8/06/23

Le Président
Stéphane WINTER

Le greffier
Madame SANDRINE ROY



Pour copie certifiée conforme.
Le greffier